

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 68634 du 18 septembre 2015 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1522159S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011;

Vu la décision n° 91638/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 3 octobre 2012,

Décide:

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) est attribué par équivalence, à compter du 3 octobre 2012, à l'adjudant Philippe Olory-Togbe – 156637.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE